

Circulaire 6489 du 11/01/2018
École numérique – Appel à projets 2018

Appel à projets réservé, en Région wallonne, aux établissements des enseignements maternel, primaire et secondaire ordinaires et spécialisés, aux établissements de Promotion sociale de niveau secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Réseaux et niveaux concernés	Destinataires de la circulaire	
<input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie- Bruxelles <input checked="" type="checkbox"/> Libre subventionné <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> libre confessionnel <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> libre non confessionnel <input checked="" type="checkbox"/> Officiel subventionné <input checked="" type="checkbox"/> Niveaux : Fondamental — Secondaire ordinaire — Spécialisé — Promotion sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Madame et Messieurs les Gouverneurs ; - Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l’Instruction publique ; - Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d’enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé, de Promotion sociale organisés ou subventionnés et situés en Région wallonne ; - Aux Chefs d’établissements d’enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé, de Promotion sociale organisés ou subventionnés et situés en Région wallonne ; - Aux membres des services de l’Inspection ; - Aux Pouvoirs de tutelle des Communes ; - Aux Organes de représentation et de Coordination ; <p><u>Pour information :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aux Organisations syndicales ; - Aux Associations de Parents ; - Aux Membres du Service général de l’Inspection. 	
Type de circulaire		
<input type="checkbox"/> Circulaire administrative <input checked="" type="checkbox"/> Circulaire informative		
Période de validité		
<input type="checkbox"/> A partir du <input type="checkbox"/> Du au		
Documents à renvoyer		
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Date limite : Date de renvoi : 28 février 2018 à 22h de manière électronique (formulaire web). Confirmation obligatoire par courrier recommandé avec accusé de réception ou électronique au plus tard le 9 mars 2018. <input type="checkbox"/> Voir dates figurant dans la circulaire.		
Mot-clé :		
Numérique — TICE - projets		
Signataire		
Ministre / Administration :	– Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l’Economie, de l’Industrie, de la Recherche, de l’Innovation, du Numérique, de l’Emploi et de la Formation (Gouvernement wallon). – Marie-Martine Schyns, Ministre de l’Éducation et des Bâtiments scolaires (Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles). – Isabelle Simonis, Ministre de l’Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l’Egalité des chances (Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles).	
Personnes de contact		
Service Public de Wallonie :		
Nom et prénom	Téléphone	Email
Jean-Marie BOUDRENGHIEN	081/33.44.63	jeanmarie.boudrenghien@spw.wallonie.be
Administration générale de l’Enseignement :		
Nom et prénom	Téléphone	Email
Aurélien FIEVEZ	02/690.82.16	aurelien.fievez@cfwb.be

Circulaire EN2018

Introduction

L'appel à projets « Ecole Numérique 2018 », en abrégé « EN2018 », s'inscrit dans le prolongement des plans d'équipements « Cyber-écoles », « Cyberclasse » et des quatre sessions précédentes d'appel à projets « Ecole Numérique » mis en œuvre par la Wallonie en étroite collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté Germanophone pour accélérer l'exploitation des outils numériques au bénéfice de tous les apprentissages scolaires, ainsi que la diffusion des savoirs et compétences liés à ces outils. Il vise tous les niveaux de l'enseignement obligatoire, à savoir le maternel, le primaire et le secondaire, tant dans l'enseignement ordinaire que spécialisé, ainsi que l'enseignement de promotion sociale de niveau secondaire.

Dans l'esprit du Pacte pour un Enseignement d'Excellence, cette session EN2018 permettra la mise en œuvre de la stratégie numérique de l'établissement ou contribuera à son élaboration. Pour ce faire, des projets de plus grande ampleur pourront être menés, et la masse d'équipements mis à disposition sera définie en relation avec la taille de l'implantation lauréate. De façon générale et à terme, c'est bien l'ensemble de l'équipe éducative qui doit être mobilisée dans la mise en œuvre de la transition numérique de l'établissement.

La contribution de la Wallonie consistera essentiellement en la gestion des projets (en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles), en la fourniture, aux implantations lauréates, de matériels numériques et de logiciels adaptés à choisir dans un catalogue prédéfini. De plus le Service Public de Wallonie fournira un accompagnement technique approprié incluant un helpdesk.

La contribution de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ou de la Communauté Germanophone selon le cas, consistera en la mise à disposition de capital-périodes ou périodes professeurs (NTPP). Il s'agit pour l'enseignement obligatoire de plein exercice de 2 unités de capital-périodes ou périodes professeurs (NTPP) par implantation lauréate pendant l'année scolaire 2018-2019 à destination de l'enseignant assurant la coordination du projet et afin de faciliter la mise en œuvre des dispositifs d'enseignement visés par cet appel à projets. Pour l'enseignement de promotion sociale, 32 périodes B seront attribuées dès 2018 pour la mise en route puis 48 périodes B en 2019 pour le déploiement du projet. De plus, l'Administration Générale de l'Enseignement coordonnera l'accompagnement des dispositifs lauréats via une cellule de soutien en charge notamment d'un helpdesk. Celui-ci sera disponible afin de répondre aux questions liées au numérique éducatif et à la transition numérique de l'établissement. Les porteurs de projets de l'enseignement de promotion sociale bénéficieront également du support de conseillers techno-pédagogiques du Centre de Ressources Pédagogiques (CRP).

Pour favoriser la diffusion des usages numériques dans les écoles qui ne les ont encore que peu ou pas intégrés, **cette édition est réservée exclusivement aux implantations qui n'ont pas encore été bénéficiaires lors des deux dernières sessions EN3 et EN2017.**

Objectifs

Cette édition EN2018 se distingue des actions précédentes par les objectifs particuliers suivants :

- **Permettre aux établissements scolaires bénéficiaires** de la dynamique « Ecole numérique » de mettre en œuvre leur stratégie numérique ou de la préparer activement.
- **Accroître l'exploitation transversale des technologies numériques.** Même s'il est toujours apprécié de construire le projet autour d'une action qui en est le fil rouge pendant quelque temps, c'est bien la stratégie numérique dans sa perspective durable et transversale qui est visée. Il s'agira de contribuer à des apprentissages diversifiés et d'expérimenter des

dispositifs d'enseignement favorisant les usages multiples des équipements mis à disposition par la Wallonie.

- **Accroître le nombre d'enseignants impliqués** en visant une sensibilisation accrue de l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'établissement et en particulier de l'implantation impliquée. Bien entendu, si le projet s'articule autour d'une ligne directrice commune, intégrée à la stratégie de l'établissement, celui-ci peut se décliner différemment selon chacun des enseignants participants.
- **Accroître la collaboration direction - enseignants et l'implication de chacun.** Chaque dispositif d'enseignement envisagé montrera notamment comment il s'insèrera harmonieusement dans la stratégie numérique de l'établissement.
- **Contribuer à l'équipement de base des implantations impliquées.** Dans l'esprit du Pacte pour un Enseignement d'Excellence, chacun des locaux de classe devrait disposer d'un équipement numérique de base, par exemple, un dispositif de vidéoprojection, une connexion Internet de qualité, un outil pour s'y connecter, etc.

Thématiques

Le choix des thématiques particulières développées dans le cadre des dispositifs d'enseignement décrits est laissé libre aux équipes pédagogiques pour autant qu'il couvre **au moins l'un des piliers** du numérique dans l'éducation et qu'il s'insère dans la stratégie numérique de l'établissement :

1. **L'éducation à la littératie numérique¹**, soit la capacité de participer à une société qui utilise les TIC dans différents milieux : travail, éducation, domaines culturels, espaces civiques, etc. Il s'agit de développer trois compétences clés : utiliser, comprendre et créer. « Utiliser » fait référence aux connaissances techniques permettant d'utiliser aisément un outil ou internet. « Comprendre » c'est acquérir un ensemble de compétences pour analyser, évaluer et utiliser à bon escient l'information disponible sur le web. Ces compétences participent au développement de l'esprit critique. « Créer » c'est savoir produire des contenus et communiquer efficacement en utilisant divers outils et médias numériques.
2. **La découverte de la science du numérique²**, c'est-à-dire l'apprentissage des bases de la pensée algorithmique, de la gestion des données et du codage informatique.

L'intégration de ces piliers devra également renforcer le caractère transversal du projet. Dans cette optique, chaque dispositif impliquera de préférence plusieurs disciplines scolaires, ou à tout le moins mettra en oeuvre des collaborations entre les enseignants, pour que le déploiement et l'exploitation des outils numériques dans les dispositifs d'enseignement soient vécus par les apprenants comme une expérience structurante et transversale et pas seulement comme une contribution ponctuelle à un apprentissage particulier.

Déroulement des projets

L'objectif est que chaque projet apporte à chacun des participants de l'équipe éducative une plus-value dans la conception de ses dispositifs d'enseignement pour une période d'au moins 3 ans. Au-delà de la réalisation ponctuelle d'une action particulière, **il s'agit donc fondamentalement d'une équipe éducative qui se met en projet** pour mettre en oeuvre la stratégie numérique de son établissement et intégrer le numérique dans ses pratiques. L'objectif étant de dynamiser et de rendre plus efficient les enseignements et les apprentissages concernés et de favoriser la transition numérique de l'établissement.

¹ Habilo Médias. (2017). *Les fondements de la littératie numérique* (En ligne). Repéré à <http://habilomedias.ca/litteratie-numerique-et-education-aux-medias/informations-generales/principes-fondamentaux-de-la-litteratie-numerique-et-de-education-aux-medias/les-fondements-de-la-litteratie-numerique>

² Tel qu'envisagé dans le référentiel DigComp : <https://ec.europa.eu/jrc/en/digcomp/digital-competence-framework>

À cette fin, les équipements fournis par la Wallonie seront livrés aux établissements aussi tôt que possible dans l'année scolaire 2018-2019. Tout au long du projet, les porteurs devront consigner les étapes clés dans un roadbook en ligne au fur et à mesure de l'avancée et en remettre une synthèse une fois par an. Cet outil en ligne permettra aussi aux porteurs de projets d'échanger avec d'autres porteurs de projets et de bénéficier d'un meilleur suivi dans le cadre des dispositifs d'accompagnement.

Catalogue des équipements proposés

Les équipements standards retenus pour cet appel à projets EN2018 sont identiques à ceux proposés pour EN2017. Le principe consiste dans la sélection, par chaque équipe, des composants qui sont nécessaires à la bonne mise en oeuvre du projet proposé, et ce dans les limites du capital de "points" disponible. Une description détaillée des différents composants est disponible sur le site www.ecolenumerique.be.

Dans l'enseignement de plein exercice, chaque implantation dispose d'un capital de points selon le nombre d'élèves inscrits dans cette implantation à la date du 1er octobre 2017. Pour l'enseignement de promotion sociale, chaque établissement dispose d'un capital de points selon le nombre de périodes élèves attribuées pour l'année civile de référence 2016.

- Enseignement obligatoire :
 - Moins de 90 élèves : 50 points
 - De 91 à 399 élèves : 100 points
 - Plus de 400 élèves : 150 points

- Enseignement de promotion sociale :
 - Moins de 210 000 périodes élèves : 50 points
 - De 210 000 à 420 000 périodes élèves : 100 points
 - Plus de 420 000 périodes élèves : 150 points

Chaque implantation de l'enseignement obligatoire ou établissement d'EPS peut introduire plusieurs projets. Chacun de ceux-ci comprendra une demande d'équipement pour une valeur inférieure ou égale au nombre maximal de points attribués à l'implantation ou établissement EPS, et impliquera activement au moins 3 enseignants par tranche entamée de 50 points utilisés.

Toutes les combinaisons de composants sont possibles, pour autant que ces équipements soient effectivement utilisés à la mise en oeuvre du projet et des dispositifs d'enseignement décrits tout en veillant à doter chacune des classes concernées de l'équipement de base le plus approprié pour y favoriser un usage régulier du numérique.

Code	Description sommaire des composants proposés	Coût
P01	Malle avec 12 tablettes 10" iOS + dispositif AirPlay	24 points
P02	Malle avec 12 tablettes 10" Android + clé Miracast	15 points
P03	Set de 6 PC hybrides 12-13" Windows	18 points
P04	Set de 8 ChromeBook 12" ChromeOS	10 points
P05	Armoire de rangement/rechargement pour max 24 ordinateurs	8 points
P06	Ordinateur portable 15" Windows	3 points
P07	Ordinateur portable 13" MacOS	6 points

P08	Tableau blanc interactif ou projecteur interactif fixe	10 points
P09	Projecteur multimédia ultra courte focale + fixation	5 points
P10	Kit mobile ajoutant l'interactivité à un projecteur classique	3 points
P11	Solution de stockage type NAS	2 points
P12	Point d'accès WiFi mobile (<i>Complément éventuel aux P01-P04, mais non approprié à un déploiement étendu du Wifi</i>)	1 point
P13	12 licences d'un logiciel de supervision pour tablettes Android et ordinateurs Windows + 1 licence professeur <i>Complément éventuel aux P02, P03 et P06</i>	2 points
P14	Kit média photo/vidéo (1 Reflex/hybride + pied + micro + sac + logiciel de montage)	6 points
P15	Valisette de 6 robots Thymio pour la découverte des principes de la programmation	4 points
P16	Set de 10 kits Makeblock Inventor pour la découverte des principes de la programmation	6 points

Pour mémoire, tous les équipements cités ci-dessus font aussi partie d'une centrale de marché accessible à tous les établissements scolaires de Wallonie. Les écoles qui le souhaitent peuvent donc - à leurs frais - compléter leur dotation avec du matériel identique, aux mêmes conditions économiques que celles négociées par le SPW et sans devoir lancer un marché public. Les modalités en sont publiées sur le site www.ecolenumerique.be à l'adresse <http://www.ecolenumerique.be/qa/centrale-de-marche/>.

Évaluation et sélection des lauréats

Tous les projets valablement introduits et dûment validés par les directions des établissements au plus tard le 09 mars 2018 feront l'objet d'une évaluation détaillée par un jury désigné de commun accord par la Wallonie et les Communautés. Le jury dressera un classement de tous ces projets selon les critères de qualité pédagogique et technique décrits ci-dessous.

Les projets seront attribués selon l'ordre de ce classement pour autant que :

- Le nombre de points consommés par les projets lauréats d'une implantation ne dépasse pas le capital de points attribués à cette implantation ;
- Le nombre de points consommés par les projets lauréats d'un établissement ne dépasse pas 200 points.

Critères d'évaluation des projets

Les éléments suivants seront pris en compte pour l'évaluation des projets :

- Bonne intégration du projet dans la stratégie numérique de l'établissement telle que décrite ou, si la stratégie n'est pas encore définie, la contribution de ce projet à l'élaboration de cette stratégie ;
- Clarté et opérationnalité des objectifs du projet et de la démarche envisagée ;
- Qualité éducative du projet, utilité pour les élèves concernés et bonne adaptation au niveau et au type d'enseignement ;
- Pérennité et transversalité du projet ;
- La plus-value apportée par le projet dans les dispositifs d'enseignement envisagés ;

- La qualité des activités et/ou dispositifs d'enseignement envisagés en regard des apprentissages visés et des outils mis en œuvre ;
- Pertinence du matériel demandé en regard du projet et de l'équipement préexistant ;
- Cohérence générale du projet et implication des acteurs.

Modalités pratiques de l'appel à projets

Calendrier

Les principales dates clés sont les suivantes :

15 janvier 2018	Ouverture du site d'introduction des projets : appel.ecolenumerique.be
Janvier-février 2018	Organisation de réunions d'information accessibles aux porteurs de projets
28 février 2018	Clôture de l'introduction des projets via le site à 22h.
9 mars 2018	Clôture de la validation (signature) des projets par les directions des écoles.

Qui introduit le projet ?

En accord avec le chef d'établissement ou son délégué, **un enseignant coordinateur du projet introduira impérativement le dossier via le site appel.ecolenumerique.be** au plus tard le 28 février 2018 à 22h. Une version imprimable du formulaire sera mise à disposition pour faciliter le montage du projet, mais ne pourra pas être utilisée pour sa remise officielle. Les coordinateurs de projets ayant introduit un dossier pour EN2017 disposeront de la faculté de consulter une copie de celui-ci pour faciliter la création de leur nouveau dossier.

L'accord du chef d'établissement devra être impérativement confirmé avant le 9 mars 2018 par l'envoi à l'administration du SPW du formulaire d'approbation dûment signé par toutes les parties, et ce sous forme électronique (version scannée) ou par envoi postal recommandé avec accusé de réception.

Les confirmations reçues par voie électronique feront l'objet d'un accusé de réception par le SPW, expédié par mail à l'enseignant coordinateur du projet dans les 5 jours de la réception.

- L'envoi par poste doit être effectué à l'adresse suivante : Service Public de Wallonie, Réponse EN2018, Direction des Politiques transversales Région/Communauté, Place de Wallonie 1, Bâtiment 2, 5100 - JAMBES.
- L'envoi électronique doit être adressé à appel@ecolenumerique.be.

Contenu du dossier de projet

Le dossier de projet comprendra :

- L'identification de l'école concernée :
 - Identification de l'établissement et de son responsable juridique ;
 - Identification de l'implantation concernée ;
 - Identification de la personne-ressource pour les questions techniques de l'implantation/établissement (si elle existe) ;
 - Identification de la personne-ressource pour le numérique éducatif de l'implantation/établissement (si elle existe) ;
 - Inventaire des équipements numériques déjà disponibles dans l'implantation ;
 - Caractérisation de la connexion Internet actuelle ;

- L'identification de l'équipe éducative concernée par le projet :
 - Identification de l'enseignant coordinateur du projet ;
 - Identification de chacun des enseignants impliqués ;
 - Identification des personnes-ressources (éventuelles) impliquées.
- La description des objectifs du projet ;
- La transmission de la stratégie numérique de l'établissement si elle déjà définie, sinon la description de la contribution du projet soumis à l'élaboration de cette stratégie ;
- La mise en évidence de la contribution du projet à la stratégie numérique de l'établissement, si celle-ci est déjà définie, ou à la l'élaboration et l'expérimentation de la future stratégie numérique, si elle doit encore être définie ;
- La description des étapes du projet et des modalités de mise en oeuvre (calendrier de travail) ;
- La description des dispositifs d'enseignement envisagés au regard des équipements mis à disposition ;
- La description de la contribution de chacun des enseignants à la réalisation du projet ;
- L'identification des moyens complémentaires éventuellement mobilisables par l'implantation (ressources humaines, travaux d'infrastructure, équipements, ...) ;
- La démonstration du caractère durable de l'intégration du numérique dans les pratiques des participants au projet et plus largement de l'équipe éducative ;
- La liste des formations qui seront suivies par les membres de l'équipe en vue de la réalisation du projet ou la justification de l'absence de formations prévues ;
- L'inventaire des équipements demandés.

Obligation des lauréats

Les pouvoirs organisateurs, les chefs d'établissement et les équipes éducatives qui introduisent un projet acceptent et s'obligent à respecter les conditions suivantes :

1. Attribuer effectivement le crédit en capital périodes/périodes professeurs associé à l'enseignant chargé de la coordination de ce projet et faciliter la tâche de coordination des collègues dans le cadre du projet ;
2. Adapter l'assurance multirisque de l'établissement afin d'inclure les composants reçus dans une assurance existant déjà pour du matériel possédé en propre ou souscrire à une telle assurance. Le vol peut être exclu des risques couverts ;
3. Utiliser activement les équipements mis à leur disposition pendant au moins trois ans au bénéfice de la transition numérique de l'établissement, et selon les modalités décrites dans leur projet ;
4. Collaborer avec la Cellule Ecole Numérique du SPW, ainsi qu'avec le dispositif de soutien et de suivi prévu par la FWB et la Communauté Germanophone, afin d'exploiter au mieux les équipements et outils mis à disposition ;
5. Mettre à disposition une connexion internet suffisante dans tous les locaux nécessaires à la réalisation du projet ;
6. Promouvoir les usages et le développement des compétences numériques dans l'établissement à destination de l'ensemble des enseignants ;
7. Encourager et soutenir les participants au projet à suivre les formations favorisant la bonne marche du projet ;
8. Participer à l'évaluation globale du dispositif, et dans ce contexte, partager leurs expériences et accepter la diffusion des productions les plus significatives, le cas échéant dans le cadre de rencontres publiques ;
9. Compléter un roadbook en ligne selon des modalités susmentionnées et produire annuellement une synthèse des dispositifs d'enseignement mis en place grâce au projet.

Introduire un projet, c'est accepter de respecter ces engagements, qui pourront être évalués via l'analyse du roadbook et par les conseillers du SPW et par l'AGE.

Aides fournies pour la rédaction des projets

- **Documentation en ligne**

- Livre “Ecole numérique en actions” téléchargeable sur ecolenumerique.be
- Brochure descriptive des équipements disponibles dans le catalogue téléchargeable sur ecolenumerique.be
- Renvoi vers les formations dédiées via enseignement.be.

- **Rencontres d’informations**

Des rencontres seront organisées conjointement par le SPW et l’AGE en janvier 2018 afin de :

- Présenter les objectifs et les modalités de l’appel à projets ;
- Présenter les équipements proposés ;
- Répondre aux questions des porteurs de projets.

Les lieux et dates de ces réunions seront communiqués sur le site www.ecolenumerique.be où les personnes intéressées pourront s’inscrire via le formulaire ad hoc. L’inscription est bien sûr gratuite, mais obligatoire.

- **Assistance directe par mail ou téléphone :**

- Questions techniques via le conseiller « Ecole numérique » du SPW assigné à l’école dont le nom, l’e-mail et le n° de téléphone seront précisés dans la première page du dossier de candidature, ou par téléphone au 081/33 44 70 et par mail ecolenumerique@spw.wallonie.be.
- Pour les établissements de promotion sociale : questions relatives aux ressources numériques et aux applications pédagogiques via le CRP :
 - Par téléphone : 02/690 85 50
 - Par mail : crp@cfwb.be
- Pour les établissements de l’enseignement obligatoire : questions relatives au numérique éducatif :
 - Par téléphone : 02/690 82 62
 - Par mail : contact.sne@cfwb.be

Pierre-Yves JEHOLET

Vice-président, Ministre de l’Economie, de l’Industrie, de la Recherche, de l’Innovation, du Numérique, de l’Emploi et de la Formation

Marie-Martine SCHYNS

Ministre de l’Éducation et des Bâtiments scolaires

Isabelle SIMONIS

Ministre de l’Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l’Egalité des chances